



LA POSTE

DIRECTION EXECUTIVE AUVERGNE RHONE ALPES
Directrice Opérationnelle Savoie Haute-Savoie

REÇU LE 04 MAI 2019

Madame / Monsieur le Maire

Chambéry, le 3 mai 2019

Objet : Information pour lutter contre les agressions canines envers les facteurs

Madame, Monsieur le Maire,

L'an dernier, 215 facteurs de la région Auvergne Rhône Alpes ont été mordus par un chien dans le cadre de leur tournée. L'agression canine est une des causes majeures d'accident du travail pour le facteur ; elle a pour conséquences des arrêts de travail, parfois longs, mais aussi, pour de nombreux facteurs, un stress important dû à la peur de se faire mordre.

Face à ce constat inquiétant, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes a mis en œuvre un plan de prévention et a demandé à tous ses facteurs de signaler les zones où ils estimaient la distribution dangereuse du fait de la présence d'un chien. Le danger peut être évident avec la présence d'un animal menaçant, connu de tous, mais il peut être aussi moins visible avec, par exemple, une boîte aux lettres installée derrière le portail, qui amène le facteur à passer la main par-dessus et, donc, à pénétrer sur le territoire du chien et se faire mordre en réaction.

Aussi, chaque fois qu'un facteur nous signalera une adresse représentant un risque lors de sa distribution, et afin qu'il puisse travailler en toute sécurité, nous demanderons au propriétaire, en fonction de la situation constatée :

- de maintenir le portail fermé de son habitation ;
- de s'assurer que sa boîte aux lettres et sa sonnette sont hors de portée de l'animal (le cas échéant de les déplacer) ;
- d'attacher ou d'isoler celui-ci lors de la présence du facteur dans ce quartier
- de mettre en œuvre toute autre mesure utile pour assurer la sécurité du facteur.

Le cas échéant, cette information sera portée à la connaissance du propriétaire par un prospectus d'information ; si les mesures demandées n'étaient pas appliquées, une lettre officielle serait envoyée précisant qu'une suspension de la distribution du courrier sera appliquée en cas de non mise en conformité sous 15 jours. Si, malgré ces informations, la situation ne s'était pas améliorée, nous prendrions la décision de suspendre la distribution du courrier au domicile concerné. Le courrier et les colis seront alors à la disposition des personnes concernées à la Plate-forme Courrier locale. Vous serez systématiquement informé de cette mesure exceptionnelle.



LA POSTE

Bien entendu, dès que la personne concernée aura mis son raccordement postal en conformité, permettant une distribution du courrier garantissant l'intégrité physique du facteur, la distribution à domicile reprendra aussitôt.

Je vous remercie de l'appui que vous pourrez nous accorder sur ce sujet. Dans cette optique, vous trouverez ci-joint une affiche, que je vous propose d'apposer en mairie et qui donne un premier niveau d'information à vos administrés et un petit texte que vous pouvez aussi insérer dans votre prochain bulletin municipal pour informer vos concitoyens des mesures simples à prendre pour permettre au facteur de travailler en toute sécurité.

Nous comptons aussi sur votre soutien, notamment si des suspensions de distribution devaient être prises afin de nous aider à user de pédagogie auprès des propriétaires concernés : nous sommes face à un vrai sujet de sécurité publique qui nécessite une action coordonnée de tous et le respect de la réglementation en vigueur.

Je vous reste à votre disposition pour de plus amples renseignements et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Site / Infos Nois

Sylvie Deléglise
Directrice Opérationnelle

Si vous souhaitez relayer cette information dans votre bulletin municipal...

Propriétaires de chiens : veillez à la sécurité de votre facteur !

L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône Alpes. La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal :

- une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage)
- une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.